

A part ces pèlerinages plusieurs personnes du diocèse et un groupe de la rive nord, ont déjà visité cette année le sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

* *
*

Le temps qui commence est bien le plus favorable aux pèlerinages. Les travaux des champs sont terminés, et l'on en attend de Dieu maintenant, les fruits pour plus tard. C'est le Dieu qui fait murir les moissons qui répandra ses bénédictions sur ces travaux. Il reste donc à les lui demander. Et comme la prière, qui du reste a les conditions requises pour être bonne, est plus efficace pour obtenir les biens temporels, lorsqu'elle est faite dans un lieu de pèlerinage, c'est au sanctuaire de sainte Anne qu'il convient d'aller prier.

Dieu peut manifester sa puissance comme il le veut, et il est souverainement libre dans le choix des lieux où il veut de préférence la manifester. "Dieu promulgue la loi écrite sur une montagne de l'Arabie; il établit le siège de son alliance à quelques lieues du Jourdain. Puis cette alliance rompue, il accomplit le grand acte de l'Incarnation dans une maison de Nazareth; il répand sur le monde le sang de son fils des hauteurs du Golgotha; il fixe à jamais le centre principal des opérations de son Esprit au pied de quelques collines, entre l'Adriatique et la Méditerranée. Bref l'Esprit de Dieu souffle où il veut, et toute l'histoire de la religion s'est déroulée sur une série de lieux qui peuvent s'appeler dès lors des lieux privilégiés." Dieu manifeste par là sa souveraine liberté.

C'est aussi pour cela que de temps en temps, il marque encore certains endroits du sceau de sa puissance et de sa bonté. Un fait extraordinaire s'y produit tout à coup; un courant de piété et de confiance y porte le peuple; la prière